



Portrait social du Puy-de-Dôme

Focus de la PFoss n°12
Décembre 2016



Stabilité démographique entre 1999 et 2013

Au 1^{er} janvier 2013, le département du Puy-de-Dôme compte 640 999 habitants et représente près de la moitié (47 %) de la population auvergnate. Entre 2008 et 2013, la population croît au rythme annuel de 0,4 %. Ce taux d'évolution annuel est resté stable par rapport à la période 1999-2008. À l'horizon 2040, selon le dernier exercice de projection, le niveau de population pourrait dépasser les 700 000 habitants (Source : Insee, Recensements de la population 1999, 2008 et 2013, La Lettre n°101, Avril 2014).

	Puy-de-Dôme	Auvergne	France métropolitaine
Population légale 2013	640 999	1 357 668	63 697 865
Taux de variation annuel moyen de la population			
1999-2008	+ 0,4 %	+ 0,3 %	+ 0,7 %
2008-2013	+ 0,4 %	+ 0,2 %	+ 0,5 %

Source : Insee, Recensements de la population 1999, 2008 et 2013
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Des revenus plus élevés qu'en Auvergne et France métropolitaine en 2012

La moitié de la population du Puy-de-Dôme vit avec des revenus disponibles supérieurs à 20 015 euros annuels (soit 1 667 euros mensuels) en 2012. Le Puy-de-Dôme présente en Auvergne le revenu médian le plus élevé, supérieur aux moyennes auvergnate et de France métropolitaine. Les ménages puydômois plus modestes déclarent, eux-aussi, des revenus plus élevés : le revenu des 25 % des habitants les plus modestes est de 14 979 euros annuels (ou 1 248 euros mensuels). En 2012, 12,4 % des Puydômois vivent sous le seuil de pauvreté.

	Puy-de-Dôme	Auvergne	France métropolitaine
Revenu médian 2012*	20 015	19 187	19 786
Évolution 2011-2012 (en euros constants)	+ 3,9 %	+ 5,2 %	+ 3,0 %
1 ^{er} quartile des revenus 2012*	14 979	14 522	14 521
Évolution 2011-2012 (en euros constants)	+ 14,0 %	+ 16,2 %	+ 15,5 %
Taux de pauvreté 2012**	12,4 %	13,3 %	14,3 %

Source : Insee-DGFip Revenus fiscaux localisés des ménages 2011 et 2012
* Revenus disponibles par unité de consommation
** Insee-DGFip-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal 2012
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

De nombreux demandeurs d'emploi dans le Puy-de-Dôme

Au 31 décembre 2013, le Puy-de-Dôme compte 46 665 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹, effectif le plus élevé des départements auvergnats. Le département concentre près de la moitié des DEFM enregistrés en Auvergne (48 %). Entre 2011 et 2013, il est observé dans le Puy-de-Dôme, comme en moyenne auvergnate, un ralentissement de la croissance des demandeurs d'emploi. Toutefois, la hausse du nombre de DEFM entre 2012 et 2013 dans le Puy-de-Dôme se situe au-dessus de la moyenne auvergnate contrairement à ce qui était observé entre 2011 et 2012.

	Puy-de-Dôme	Auvergne
DEFM 2013	46 665	96 332
Évolution DEFM 2011-2012	+ 8,0 %	+ 8,5 %
Évolution DEFM 2012-2013	+ 5,7 %	+ 5,1 %
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2013	62,6 %	63,2 %
DEFM A en 2013	29 202	60 842
Évolution DEFM A 2011-2012	+ 9,4 %	+ 10,6 %
Évolution DEFM A 2012-2013	+ 4,9 %	+ 4,4 %

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C

Source : Pôle emploi, Direction régionale 2011, 2012 et 2013
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne



Partenaires de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes : services de l'État (DDCS, DDCSPP, Direccte, DRDJSCS, Dreal, Insee, Rectorats), établissements publics (ARS, Pôle emploi), collectivités territoriales (Conseil régional, conseils départementaux, mairies), organismes de protection sociale (Caf, Carsat, DRSM, MSA), associations (Creai, Fnars, Mrie, Odenore, ORS, Udaf, Uriopss...), agences d'urbanisme, CCAS, centres de ressources...

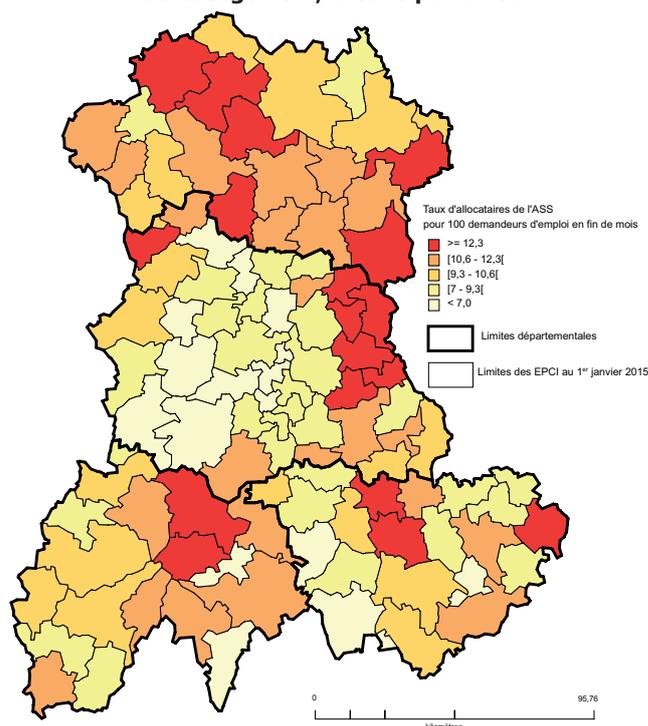
Une hausse marquée des bénéficiaires de l'ASS en 2013 dans le Puy-de-Dôme

Même si le Puy-de-Dôme reste le département auvergnat où le taux de bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) pour 100 DEFM est le moins élevé (8,8 %), une forte augmentation du nombre de bénéficiaires de l'ASS est enregistrée entre 2012 et 2013 (+ 24 %). Cette hausse en volume est liée au retournement conjoncturel constaté à partir de la mi-2011 et à la hausse consécutive du chômage, notamment de longue durée. Elle est la plus marquée des quatre départements auvergnats et supérieure à l'augmentation nationale qui s'élève à 11 % (Source : Drees, Minima sociaux et prestations sociales, Édition 2016). Du fait des conditions d'accès de l'ASS, près de la moitié des allocataires à l'échelle nationale ont 50 ans ou plus. La concentration des allocataires de l'ASS est plus forte dans les départements avec un taux de chômage élevé ou une population plus âgée.

Les territoires particulièrement concernés sont les anciens bassins industriels fortement touchés par la crise ces dernières années au nord-est du département (Thiers Communauté et les territoires périphériques) mais également les zones rurales vieillissantes comme Pionsat, les Combrailles, le Livradois et le nord du Cézallier. Le reste du département présente relativement moins d'allocataires de l'ASS.

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Allocataires ASS	2 879	781	1 447	4 115	9 222
Évolutions					
2011-2012	10,3 %	12,0 %	14,7 %	9,4 %	10,6 %
2012-2013	2,8 %	3,6 %	3,8 %	23,9 %	11,5 %
Taux pour 100 DEFM	11,1	9,9	9,2	8,8	9,6

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2013 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2013)
Tableau de bord social - Exploitation ORS Auvergne

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État.

Répartition inégale des foyers allocataires de prestations sociales à bas revenus

Présence de foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus dans le Puy-de-Dôme : de fortes disparités infra-départementales

Dans le Puy-de-Dôme en 2013, 83 468 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenu, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 021 euros par mois. Cette situation concerne 13 % de la population du département, niveau proche de la valeur observée pour l'Auvergne (13,2 %) et inférieur à celle constatée en France métropolitaine (14,4 %). Toutefois, c'est dans le Puy-de-Dôme que cette proportion a connu l'augmentation la plus importante entre 2012 et 2013 (+ 1,7 % contre + 1,3 % pour la moyenne auvergnate).

De fortes disparités infra-départementales sont observées dans le département. Des territoires anciennement industriels, des centres urbains et des zones rurales

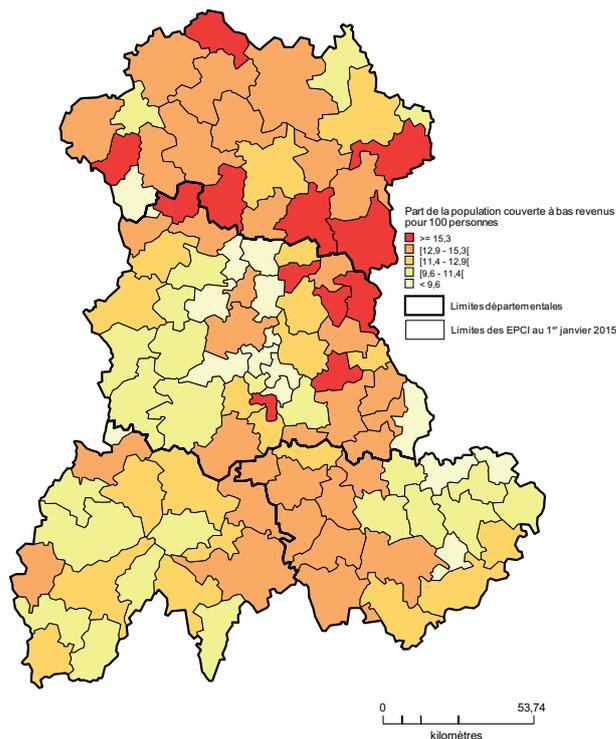
¹ Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
 - des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
 - des minima sociaux destinés aux plus démunis.
- Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2013 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

montagneuses sont marqués par la présence de ces foyers à bas revenus (Saint-Éloy-les-Mines et les Combrailles au nord ouest, Thiers, Issoire, Riom, Ambert et Clermont-Ferrand puis le nord du Cézallier et le Livradois). Au contraire, dans les territoires composant les couronnes péri-urbaines de Clermont-Ferrand, Issoire et Riom, cet indicateur de précarité financière est plus faible.

29 % des allocataires de prestations sociales (Caf et MSA) dépendants des prestations

En 2013, 24 548 allocataires de prestations sociales du Puy-de-Dôme ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent de ces prestations, le reste étant des ressources d'activité. Cet effectif a augmenté de 3,8 % entre 2012 et 2013, évolution équivalente à celle observée en Auvergne mais moins marquée qu'à l'échelle nationale.

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France métrop.
Alloc. à bas revenus*	23 164	7 770	11 247	37 788	79 969	3 936 338
Pour 100 alloc.	48,0	42,3	37,8	44,7	44,2	Nd
Population couverte par les alloc. à bas revenus*	51 142	17 514	26 532	83 468	9 187 828	178 656
Part de la population couverte à bas revenus	14,9 %	11,9 %	11,7 %	13,0 %	13,2 %	14,4 %
Alloc. dépendants des prestations sociales**	16 526	4 361	7 210	24 548	52 645	2 632 036
Pour 100 alloc.*	34,2	23,8	24,2	29,0	29,1	Nd
Évolution nb alloc. dep. des prest. soc. 2012-2013	4,2 %	-1,1 %	7,0 %	3,8 %	3,9 %	13,8 %

* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle
 ** : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

Sources : Cnaf, MSA Auvergne et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)
 Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Le Puy-de-Dôme particulièrement concerné par le RSA socle et le RSA majoré

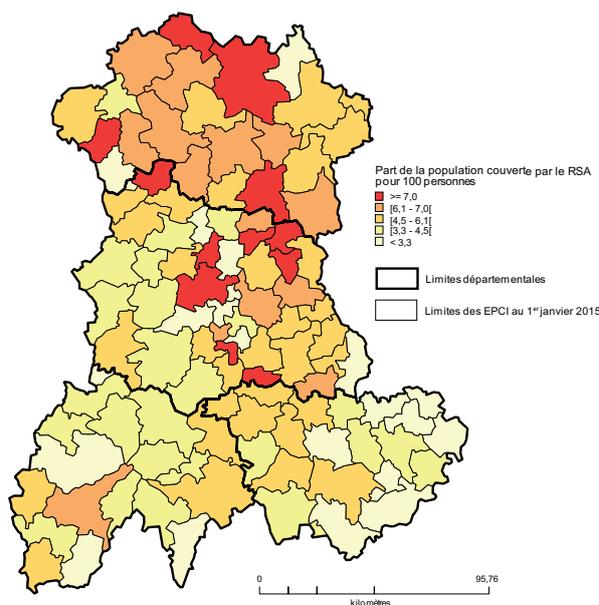
En 2013 dans le Puy-de-Dôme, 40 884 personnes vivent dans un foyer allocataire du Revenu de solidarité active (RSA), soit 6,7 % de plus qu'en 2012. Ces personnes représentent 6,4 % de la population du Puy-de-Dôme. Cette part est supérieure à la valeur auvergnate (6,0 %) mais inférieure à la valeur métropolitaine (7,0 %).

Comme en 2012, les territoires les plus concernés par le RSA en 2013 dans le Puy-de-Dôme demeurent les agglomérations (Clermont-Ferrand, Riom, Thiers et Issoire) et les anciens bassins industriels et miniers (Saint-Éloy-les-Mines, Bassin Minier Montagne) ainsi que le nord-est du département (Limagne Bords d'Allier et Entre Allier et Bois Noirs). Au contraire, la couronne péri-urbaine de l'agglomération clermontoise présente la population la moins concernée par le RSA.

Poids important du RSA socle

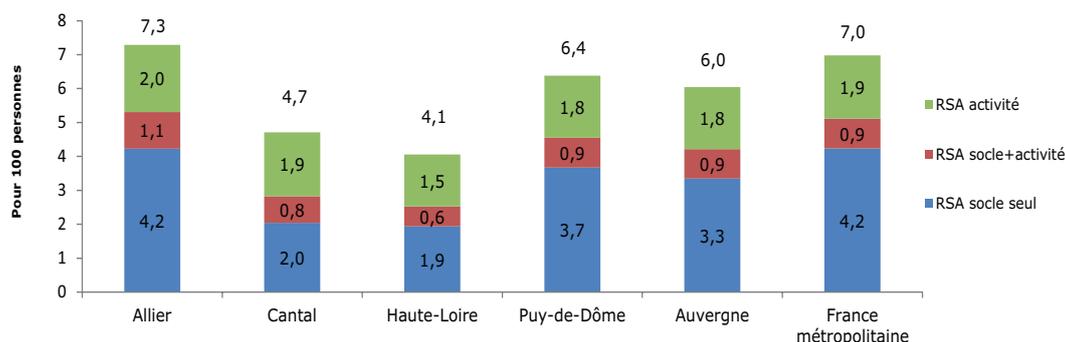
Le RSA socle (minimum social) s'adresse aux personnes dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire, qu'elles aient un emploi (RSA socle+activité) ou non (RSA socle seul). Il représente un indicateur de grande précarité. Plus de sept personnes sur dix couvertes par le RSA dans le Puy-de-Dôme le sont au titre du RSA socle. Ainsi, 4,6 % des Puydômois vivent dans un ménage allocataire du RSA socle contre respectivement 4,2 % pour l'Auvergne ou 2,8 % et 2,5 % respectivement pour le Cantal et la Haute-Loire. Toutefois, ce taux reste inférieur à la moyenne métropolitaine (5,1 %). L'augmentation du nombre de personnes couvertes par le RSA socle dans le Puy-de-Dôme en 2013 est plus marquée qu'en 2012 (+ 6,3 % contre + 4,6 %).

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2013 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)
 Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2013 selon la composante



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013) Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

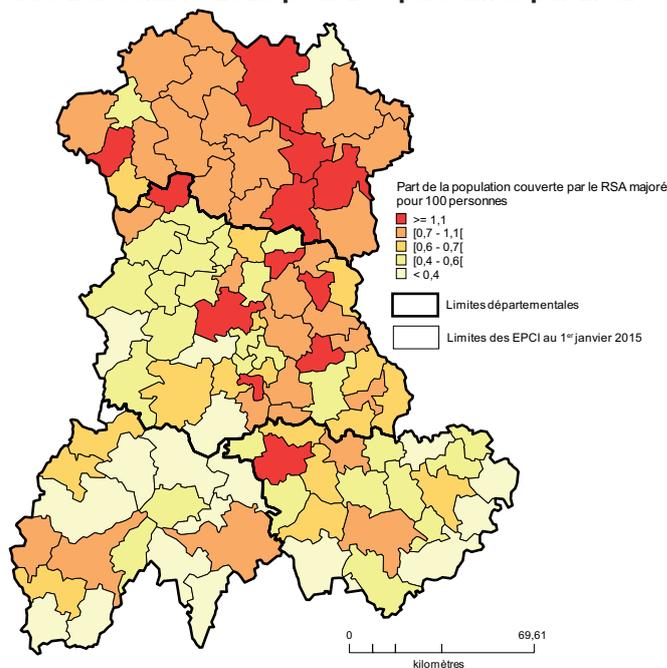
Part de la population couverte par le RSA majoré

Dans le Puy-de-Dôme, 5 768 personnes sont couvertes par le RSA majoré qui est un minimum social, soit 0,9 % de la population. Ces allocataires isolés avec enfants à charge, en situation de précarité sont souvent confrontés à des difficultés de garde de leurs enfants (coût ou absence de mode de garde) et par conséquent relativement plus éloignés du marché du travail. Ils sont concentrés dans les villes comme Clermont-Ferrand, Riom, Thiers et Issoire, mais également en périphérie de Thiers et Issoire ou encore à Saint-Éloy-les-mines qui sont des territoires marqués par le chômage et les difficultés économiques.

En 2013, le nombre de personnes vivant dans une famille monoparentale bénéficiant du RSA majoré a connu une hausse sensible (+ 8,3 %), plus marquée qu'à l'échelle auvergnate (+ 7,6 %) mais en-dessous de l'évolution métropolitaine (+ 10,8 %).

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 97 % à l'échelle nationale (Source : Drees, Minima sociaux et prestations sociales, Édition 2016).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2013 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

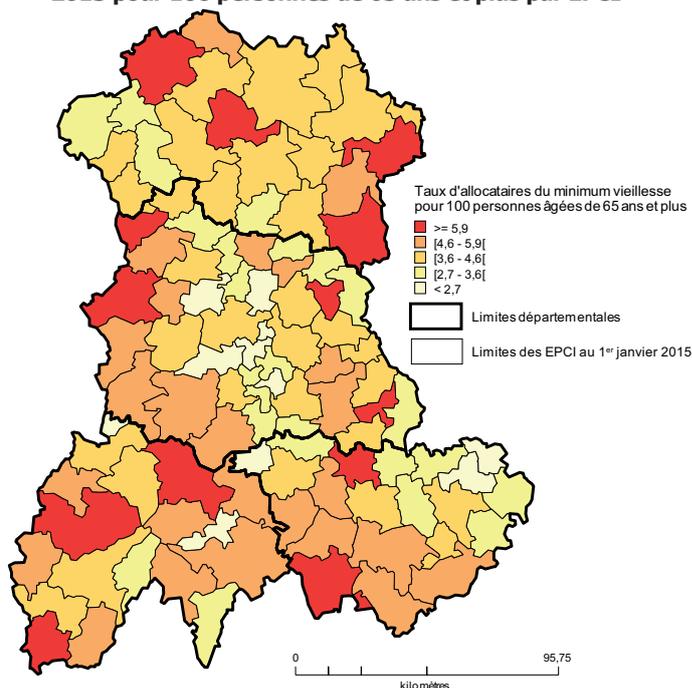
3,9 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du « minimum vieillesse »

Dans le Puy-de-Dôme, au 31 décembre 2013, 4 804 personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse et constituent la population âgée la plus fragilisée financièrement. Elles représentent 3,9 % de la population du Puy-de-Dôme âgée de 65 ans et plus. À l'échelle nationale, près des trois quarts des allocataires du minimum vieillesse sont des personnes isolées et la majorité (56 %) sont des femmes (Source : Drees, Minima sociaux et prestations sociales, Édition 2016). La baisse tendancielle du nombre d'allocataires du minimum vieillesse (- 2,8 % entre 2012 et 2013 pour le Puy-de-Dôme) est liée à l'entrée en vigueur de la réforme des retraites de 2010 et du recul de l'âge de départ à la retraite.

Les territoires où la part des allocataires du minimum vieillesse est la plus élevée sont majoritairement ruraux et situés à l'ouest du département. Le caractère agricole des zones rurales explique la présence importante de retraités de l'agriculture qui sont, au niveau national et historiquement, plus nombreux à percevoir l'ASV remplacée par la suite par l'Aspa. La précarité des personnes âgées est plus prononcée dans le monde rural mais elle touche également des territoires urbains comme Thiers Communauté.

Le « minimum vieillesse » recouvre un ensemble d'allocations permettant aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou de l'âge de départ minimum à la retraite en cas d'inaptitude au travail) disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources (Source : Drees, Les retraités et les retraites, Édition 2013). Deux allocations existent : l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire (ASV). L'Aspa, entrée en vigueur en 2007, est destinée aux nouveaux entrants et remplacera à terme l'ASV.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2013 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI



	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Alloc. min. vieillesse	3 481	1 675	1 931	4 804	11 891
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	4,2	4,5	4,0	3,9	4,1

Sources : Carsat Auvergne et MSA Auvergne (31/12/2013), Insee (RP 2013)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne



Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/>



Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Observatoire régional de la santé Auvergne
www.ors-auvergne.org

Directeur de publication : Alain PARODI (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)

Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisation et rédaction : Laure VAISSADE et Sylvie MAQUINGHEN (ORS Auvergne)

Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne)

Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne.fr

Contact : coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org